

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du jeudi 1^{er} juillet 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT du CANTAL,		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21
Date de la convocation : 22 juin 2021 Date d'affichage : 22 juin 2021 Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le premier du mois de Juillet A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire. Présents : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Dimitri OCTAVIE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Magali CRAUSER, Danielle ROLLAND, Alain BARRES, Robert PISSAVY, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON, Béatrice CHEVALLET Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Emmanuelle LAMBERT-DE LHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE donne pouvoir à Pierrick ROCHE Absent : Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS. Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE		

OBJET : Emprunt à court terme de 194 000 € pour l'opération Rénovation du cœur de ville tranche 1 – Place du Planol

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'anticiper les besoins de trésorerie il est nécessaire de souscrire à un emprunt à court terme sur la base des subventions obtenues pour le projet de « **Rénovation du cœur de ville tranche 1 – Place du Planol** »

Monsieur le Maire propose de contracter un prêt sur un an de 194 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée de 12 mois avec échéances trimestrielles à partir du 25 juillet 2021
- Amortissement constant
- Taux fixe : 0.15%
- Coût total du crédit : 291.00 €
- Commission d'engagement : 0.15 % du montant emprunté

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_094-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

Accepte de contracter un prêt d'un montant de 194 000 € auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions indiquées ci-dessus,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021 et suivants.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_094-DE